

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire sur Teams à Montréal le mercredi 16 juin 2021, à 19 h.

Commissaires présents :

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président  
M. Agostino Cannavino, vice-président  
M. Mario Bentrovato, commissaire  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire  
M. Jamie Fabian, commissaire  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. James Kromida, commissaire  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M<sup>me</sup> Mubeenah Mughal, commissaire-parent  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Tony Speranza, commissaire-parent  
M. Daniel Tatone, commissaire-parent

Commissaires absents :

M. Julien Feldman, commissaire

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général désigné  
M<sup>me</sup> Evelyne Alfonsi, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Benoît Duhême, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Pelagia Nickoletopoulos, directrice de secteur – Niveau primaire  
M<sup>me</sup> Sabrina Petrocco, directrice adjointe, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>e</sup> Magdalena Sokol, directrice par intérim, Services juridiques  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP  
M. Charalambos Thomas, directeur, Services des technologies de l'information  
M. Joe Vitantonio, directeur adjoint, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M. Mike Cohen, spécialiste, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général et communications

1. Avis de réunion extraordinaire

Il est confirmé par M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.

2.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> M. Mughal et M. D. Tatone absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n<sup>o</sup> 21-06-16-2</u></p>
3.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>3.1 Motion de réunion à huis clos</u></p> <p>Les membres du conseil ne se sont pas réunis à huis clos et sont passés directement à l'adoption de la résolution 3.2.</p>
4.	<p><u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u></p> <p><u>3.2 Gestion de l'énergie et contrat d'efficacité énergétique</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le 26 mars 2014, la CSEM octroyait un contrat à Énergère inc., le tout conformément à sa résolution 14-03-26-3;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le 23 septembre 2014, la CSEM, ayant reçu l'étude de faisabilité détaillée d'Énergère inc., s'engageait contractuellement à raison de 24 635 608 \$ (plus taxes), le tout conformément à la résolution 14-12-17-18;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le 17 décembre 2014, les obligations des Parties au contrat étaient modifiées, le tout conformément à la résolution 14-12-17-18;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b>, considérant ce qui précède, un contrat est intervenu et a été signé par les Parties respectivement en date du 8 décembre 2014 par Énergère inc. et en date du 15 janvier 2015 par la Commission scolaire English-Montréal (ci-après le « Contrat »);</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>à la suite du Contrat intervenu, les Parties ont présenté respectivement des réclamations et prétentions à l'effet que des sommes leur étaient dues et que des obligations devaient être rendues par les Parties (ci-après le « Litige »);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la prescription des droits respectifs et prétentions des Parties serait acquise sous peu;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les Parties ont entrepris, de bonne foi, des discussions afin de tenter d'en arriver à un règlement pour disposer du Litige les opposant;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ces discussions de règlement n'ont pas, à ce jour, permis d'en arriver à un règlement du litige, mais que les Parties désirent, de bonne foi, continuer les discussions de règlement pour tenter d'en arriver à un règlement du Litige les opposant;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les Parties désirent interrompre, en droit, et ce, jusqu'au 29 octobre 2021, les effets de la prescription découlant notamment, mais sans s'y limiter, des dispositions prévues aux articles 2116 et 2925 C.c.Q et de l'article 7 C.p.c., par l'entremise de la « Convention interruptive de prescription » qui est jointe à la présente résolution;</p>

	<p><b>ATTENDU QUE</b> la directrice des Services juridiques par intérim recommande d’interrompre les effets de la prescription jusqu’au 29 octobre 2021;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le directeur général a été informé et recommande d’interrompre les effets de la prescription jusqu’au 29 octobre 2021;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE</b> le directeur général soit autorisé à exécuter et à signer la « Convention interruptive de prescription » qui est jointe à la présente résolution.</p> <p>Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> M. Mughal et M. D. Tatone absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n<sup>o</sup> 21-06-16-3.2</u></p>
	À 19 h 05, M. Daniel Tatone se joint à la réunion.
5.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Aucune question du public</p>
6.	<p><u>History: The Untolds</u></p> <p>M<sup>me</sup> Anna Sanalidro et le présentateur M. Andrew D’Anna présentent ce point à titre d’information.</p>
	À 19 h 13, M <sup>me</sup> Mubannah Mughal se joint à la réunion.
7.	<p><u>Nominations administratives dans les écoles et les centres - 2021-2022 – Ronde finale supplémentaire</u></p> <p>Point d’information présenté par M. Nick Katalifos, directeur général.</p>
8.	<p><u>8.1 Confirmation en poste – Administrateurs au centre administratif</u></p> <p>Point d’information présenté par M. Nick Katalifos, directeur général. Les personnes suivantes ont été confirmées dans un poste de cadre administratif à la commission scolaire, avec prise d’effet immédiate :</p> <p>Richard David – directeur adjoint, Service de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle Sabrina Petrocco – directrice adjointe, Services aux élèves</p> <p><u>8.2 Confirmation en poste – Directions adjointes d’écoles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021</u></p> <p>Point d’information présenté par M. Nick Katalifos, directeur général. Les personnes suivantes ont été confirmées dans un poste de direction d’école et de direction adjointe d’école, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :</p> <p>Marilyn Ramlakhan, directrice Ruben Azevedo, directeur adjoint</p>
	À 19 h 33, le président, M. Joe Ortona, se retire de la réunion et demande au vice-président, M. Agostino Cannavino, de présider la réunion.

<p>9.</p>	<p><u>Abrogation de la Politique HR-6 – Abolition, maintien, création et embauche – Postes non enseignant – Suite à la consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Politique HR-6 – Abolition, maintien, création et embauche – Postes non enseignant a été adoptée par la Commission scolaire English-Montréal le 26 avril 1987, conformément à la résolution n° 87-08-26-4-C4;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité des ressources humaines s’est réuni le 17 février 2021 et a recommandé l’abrogation de ladite politique;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire a approuvé par résolution n° 21-02-24-11.1 le 24 février 2021 l’envoi de la politique HR-6 visée par l’abrogation aux groupes suivants, aux fins de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Comité consultatif de gestion centrale – Comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);</i></li> <li>- <i>Association professionnelle du personnel administratif (APPA);</i></li> <li>- <i>Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM);</i></li> <li>- <i>Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM);</i></li> <li>- <i>Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l’éducation de Montréal (SPPMEM);</i></li> <li>- <i>Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM);</i></li> <li>- <i>Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);</i></li> <li>- <i>Fédération des travailleurs du Québec (FTQ);</i></li> <li>- <i>Association of English Montreal Board Administrators (AEMBA);</i></li> </ul> <p><b>ATTENDU QUE</b> les commentaires formulés par les parties consultées ont été pris en compte et utilisés pour réviser la politique;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE</b> le conseil des commissaires approuve l’abrogation de la Politique HR-6 – Abolition, maintien, création et embauche – Postes non enseignant, telle qu’elle a été présentée à la réunion, et ce, avec prise d’effet immédiate.</p> <p>Vote:13-0-0. Motion adoptée. (M. J. Ortona absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-06-16-9</u></p>
<p>10.</p>	<p><u>Correction aux calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Service des ressources humaines a établi les calendriers (enseignants) destinés aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022 ont été transmis aux fins de consultation officielle aux groupes suivants, à la suite de l’approbation du conseil des commissaires : le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM), le comité consultatif de gestion centrale - comité de répartition des ressources (CCGC-CRR), l’Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) et l’Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire a approuvé les calendriers par résolution n° 21-04-28-5.3 le 28 avril 2021;</p>

	<p><b>ATTENDU QUE</b> les projets de calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes et de la formation professionnelle pour 2021-2022 ont été modifiés par la suite afin de refléter une correction dans la répartition des journées pédagogiques;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les groupes précédemment consultés – soit le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM), le comité consultatif de gestion centrale - comité de répartition des ressources (CCGC-CRR), l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) et l'Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM) – ont été informés de la révision des calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> les calendriers révisés (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2021-2022 soient approuvés.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée. (M. J. Ortona absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-06-16-10</u></p>
11.	<p><u>Plan de dotation du secteur de l'adaptation scolaire, des préposés et des techniciens en éducation spécialisée – Affectations pour 2021-2022</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la clause 7-3.24 de la convention collective S18-FEESP-CSN stipule que, au plus tard le 20 août de chaque exercice financier, la Commission doit adopter un plan de dotation pour le secteur de l'adaptation scolaire;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Commission doit soumettre un projet de plan de dotation au syndicat, aux fins de consultation, cinq (5) jours avant son adoption;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le syndicat concerné (CSN-APPA) a été consulté;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOPHIE DE VITO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le plan de dotation visant le personnel du secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 soit approuvé, conformément à la documentation soumise lors de la réunion du 16 juin 2021.</p> <p>Vote : 12-0-1. Motion adoptée. (M. M. Bentrovato s'est abstenu et M. J. Ortona était absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-06-16-11</u></p>
	<p>À 19 h 39, M. Joe Ortona se joint de nouveau à la réunion.</p>

12.

Processus d'élaboration du budget pour 2021-2022

M<sup>me</sup> Livia Nassivera intervient sur ce point.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de consultation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 193.5 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par la présente loi au comité consultatif de gestion, ci-après désigné comme le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);

**ATTENDU QUE** l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la commission scolaire établit en tenant compte des recommandations du CCGC/CRR les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 275 et 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, un document sur le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022 a été créé;

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires, lors de sa réunion du 16 décembre 2020, a résolu, en vertu de la résolution n° 20-12-16-12, d'approuver le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022 afin de le transmettre aux conseils d'établissement des écoles et des centres, ainsi qu'au comité de parents de la CSEM (CPCSEM), aux fins de consultation;

**ATTENDU QU'**il a été de plus résolu que le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022 soit transmis au CCSAS, à l'EMSAC et au CCGC, pour commentaires;

**ATTENDU QUE** les conseils d'établissement des écoles et des centres et le CPCSEM ont soumis des recommandations en lien avec les priorités budgétaires ainsi que des commentaires sur les principes directeurs, les critères et les orientations connexes;

**ATTENDU QUE** le CCSAS et l'EMSAC ont fourni des suggestions quant aux priorités budgétaires ainsi que des commentaires sur les principes directeurs, les critères et les orientations connexes;

**ATTENDU QUE** le processus d'élaboration du budget pour 2020-2021 a pris en compte les recommandations formulées tel qu'il est indiqué ci-dessus;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources et le comité des directeurs ont examiné et approuvé le document;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE** le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2021-2022 soit approuvé, tel qu'il est énoncé dans la documentation présentée à la réunion.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-06-16-12

13.	<p><u>Rémunération des commissaires en 2020-2021 – Montant résiduel</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à la résolution n° 20-12-16-16, adoptée par le conseil le 16 décembre 2020, la rémunération annuelle des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 juin 2021 a été approuvée;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> suite à la répartition de ladite rémunération, un montant résiduel de la rémunération globale maximale totalisant 8 069 \$ demeure;</p> <p><b>ATTENDU QU’</b>il a été déterminé que le solde de l’enveloppe de rémunération totale soit distribué aux commissaires au prorata, calculé sur la rémunération totale versée pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 juin 2021;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE</b> le montant résiduel soit distribué aux commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) au prorata, tel qu’il est énoncé dans la documentation présentée à la réunion.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-06-16-13</u></p>
14.	<p><u>Recommandation du comité consultatif de transport et sécurité</u></p> <p><u>14.1 Allocation de transport en commun (allocation carte CAM) pour les élèves de l’école virtuelle</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> depuis l’année scolaire 2003-2004, la Commission accorde une allocation de transport en commun ou allocation carte CAM aux élèves du secondaire qui résident à plus de 2,4 km de leur école et vivent sur le territoire de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM);</p> <p><b>ATTENDU QU’</b>au cours de l’année scolaire 2020-2021, environ 4 749 élèves du secondaire résidaient à plus de 2,4 km de leur école et vivaient sur le territoire de la CSEM;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le 30 juin, une allocation de transport en commun de 180,00 \$ par élève a été approuvée dans le cadre du budget de transport;</p> <p><b>ATTENDU QU’</b>au cours de l’année scolaire 2020-2021, un total de 163 élèves admissibles à l’allocation de transport en commun ont fréquenté l’école virtuelle;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l’école virtuelle a commencé le 7 septembre 2020;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité consultatif de transport et sécurité recommande que les 145 élèves qui se sont inscrits à l’école virtuelle entre le 7 septembre 2020 et le 31 janvier 2021 reçoivent la moitié de l’allocation de transport en commun (90,00 \$);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité consultatif de transport et sécurité recommande que les 9 élèves qui se sont inscrits à l’école virtuelle entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 23 juin 2021 reçoivent le montant intégral de l’allocation de transport en commun (180,00 \$);</p> <p><b>ATTENDU QU’</b>il est à la discrétion des directions d’écoles de retenir le versement de l’allocation de transport en commun dans le cas où un élève aurait une dette envers l’école;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ CONJOINTEMENT PAR MESSIEURS PIETRO MERCURI ET MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT ET SÉCURITÉ,</b> sur les 163 élèves admissibles à l’allocation de</p>

